



Dictionnaire des théâtres du monde

Comédie-Française

L'institution théâtrale la plus ancienne et la plus prestigieuse de France.

Son histoire

La Comédie-Française, quelquefois appelée « Maison de Molière », n'existait pas, même à l'état d'ébauche, du vivant de celui-ci. Il y avait à l'époque plusieurs troupes rivales, dont celle de Molière, jouant dans différents théâtres (théâtre du [Marais](#), [Palais-Royal](#), [Hôtel de Bourgogne](#)) et bénéficiant de diverses protections. À la mort de Molière, le 17 février 1673, La Grange, son homme de confiance depuis 1664, prit en main les intérêts de la troupe. Les comédiens de Molière s'installèrent alors au théâtre de la rue Guénégaud et leur groupe absorba les restes de la troupe du Marais fermé la même année. Restaient en concurrence la troupe de l'Hôtel de Bourgogne et celle de l'Hôtel Guénégaud, héritière de celle de Molière. En 1679, l'Hôtel de Bourgogne subit une perte irréparable : [Champmeslé](#) et sa femme passèrent à Guénégaud. Or, « du fait que seuls les comédiens de l'Hôtel étaient invités à jouer devant la Cour, les grandes pièces de [Racine](#) étaient désormais représentées sans la meilleure actrice tragique du moment » (G. Forestier). Peut-être pour complaire à la Dauphine, qui raffolait des tragédies de Racine, Louis XIV décida-t-il de la fusion des deux troupes en une seule.

L'acte de naissance de ce qui est devenu la Comédie-Française est bien la lettre de cachet de Louis XIV du 21 octobre 1680 : les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et ceux de l'Hôtel Guénégaud effectuent leur jonction sur ordre du roi. (En souvenir de cette réunion, on frappe aujourd'hui encore six coups de « [brigadier](#) » à la Comédie-Française avant le lever de rideau : trois pour Guénégaud et trois pour Bourgogne). Forts du privilège d'avoir seuls le droit de jouer le répertoire français, aux dépens des comédiens-italiens (qui s'étaient repliés sur l'Hôtel de Bourgogne) – « Sa dite Majesté veut que ladite seule troupe puisse représenter les comédies dans Paris... » –, les Comédiens du roi sont associés, pour le meilleur et pour le pire, en une sorte de coopérative, comme leurs aînés. Bien que protégés et « pensionnés » par le roi, ils étaient alors, ainsi que leurs héritiers, responsables sur leurs biens propres des dettes contractées. Ils vivaient du partage des bénéfices de la recette. Si des transformations, ou même la construction d'un nouveau théâtre, se révélaient nécessaires, ils investissaient eux-mêmes, ou trouvaient un mécène. Mais, à l'intérieur d'une organisation comparable à celle qu'ils avaient connue du temps de Molière, ces Comédiens du roi, en acceptant la légalisation d'une protection jusque-là tacite, ne venaient-ils pas, sans le savoir, de perdre leur liberté ou de signer un pacte avec le diable ?

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'histoire de la littérature théâtrale en France se confond avec celle de la Comédie-Française, monopole oblige. Mais en 1791, la proclamation de la liberté des théâtres abolit ce monopole du répertoire. Et, comme les autres, les comédiens-français subissent la tourmente révolutionnaire ; la Société se désagrège en 1793 : [Talma](#), [Dugazon](#), Grandmesnil et quelques autres se séparent de leurs camarades, et vont, sous le nom de théâtre de la République, occuper la salle des Variétés-Amusantes au Palais-Royal (actuelle salle Richelieu). Pendant ce temps, ceux qui étaient restés fidèles à la salle du faubourg Saint-Germain (devenu théâtre de la Nation) ont maille à partir avec le peuple et les Jacobins, qui trouvent leur répertoire réactionnaire et entaché de « feuillantisme ». Le temps aidant et la Révolution passant, les comédiens dispersés se réunissent de nouveau en société en 1799, la subvention de l'État est rétablie en 1802, et un nouvel acte de société rédigé en 1804. Parallèlement, Napoléon réorganise les spectacles à Paris, rétablit partiellement le monopole pour les comédiens-français, ce qui aboutit au décret d'octobre 1812, dit [décret de Moscou](#).

Petit à petit, décret après décret, l'État affirme et légalise son droit de regard sur la Société des comédiens-français. Ainsi est signé le 27 avril 1850 un décret mettant la Comédie-Française sous la direction d'un administrateur nommé par le ministère de tutelle. C'est lui qui, désormais, a le pouvoir d'engager les pensionnaires et de faire les distributions en tenant compte de l'avis des auteurs et du comité. D'autres décrets, particulièrement en 1946 et 1975, ont précisé le fonctionnement de ce théâtre unique en son genre, à la fois société privée, service public et entreprise commerciale.

Les cinq salles de la Comédie-Française

L'hôtel de Guénégaud (1673-1689)

Après la mort de Molière, la troupe, réunie sous l'autorité de La Grange, s'est installée dans l'ancien jeu de paume de la Bouteille aménagé en salle de théâtre en 1670, rue Mazarine. C'est là qu'eut lieu la jonction des troupes de Guénégaud et de l'Hôtel de Bourgogne en 1680. Les comédiens en sont chassés en 1689, le collège des Quatre-Nations ne supportant pas leur voisinage.

L'hôtel des Comédiens du roi (Rue des Fossés-Saint-Germain, 1689-1770)

Après huit mois de recherches, les comédiens ont l'autorisation de s'installer dans l'ancien jeu de paume de l'Étoile. Pour l'acheter, ils contractent une dette commune dont les effets se sont fait sentir jusqu'à ce que Louis XV l'apure en 1757. L'aménagement du théâtre est confié à François d'Orbay, la décoration intérieure à Pizzoli. La salle accueille environ 1 500 spectateurs.

La salle des Machines du palais des Tuileries (1770-1782)

Les comédiens-français s'installent provisoirement dans la « salle des Machines » conçue en 1660 par Le Vau et [Vigarani](#) pour les grands spectacles « à machines ». C'est là qu'est créé *le Barbier de Séville* de [Beaumarchais](#) (1775). Pendant ce temps, le nouveau théâtre se construit.

Le Théâtre-Français au faubourg Saint-Germain (1782-1793)

Les comédiens-français s'y installent en 1782. Le théâtre (actuel Odéon) est construit par Peyre et de [Wailly](#) (architectes), avec Caffieri (sculpteur). Il compte alors 1 913 places. Le 27 avril 1784, un accueil délirant est fait à la nouvelle comédie de Beaumarchais *la Folle Journée ou le Mariage de Figaro*. Deux ans plus tard, Talma et ses camarades quittent la troupe pour s'installer dans le nouveau théâtre rue de Richelieu. Au XIXe et au XXe siècle, [Odéon](#) et Comédie-Française mènent une vie indépendante, bien que des liens privilégiés unissent les deux salles. De 1946 à 1959, l'Odéon devient une deuxième salle pour la Comédie-Française.

La salle Richelieu

La Société des comédiens-français se reconstitue en 1799 dans la salle Richelieu construite, en 1786 et 1790, par l'architecte Victor [Louis](#), selon une technique révolutionnaire : charpente, couverture, plafonds et supports de loges entièrement métalliques.

Les comédiens-français n'ont ensuite plus quitté cette salle. Plusieurs transformations (1822, suppression des colonnes qui gênaient la visibilité ; 1833, installation du gaz ; incendies en 1900 et 1935 et rénovation de 1974 à 1976) ont donné à la salle Richelieu son aspect actuel, avec une cage de scène de 26 mètres à la verticale, 36 mètres jusqu'au 4e dessous, 12,20 mètres de largeur de plateau et 10,60 mètres d'ouverture maximale de cadre de scène. De 1971 à 1983, la troupe de la Comédie-Française présente des spectacles à l'Odéon dont le directeur était, ès qualités, l'administrateur de la Comédie-Française.

Une troupe

La Comédie-Française peut se définir comme « une troupe au service d'un répertoire ». Parmi les comédiens célèbres : [Baron](#), l'élève préféré de Molière, [La Thorillière](#), Adrienne [Lecouvreur](#). Au milieu du XVIIIe siècle, Mlle [Clairon](#), [Lekain](#), [Préville](#) font évoluer la mise en scène, recherchent le costume authentique, réforment la gestuelle. La fin du XVIIIe siècle et le premier quart du XIXe siècle sont dominés par Talma, tragédien de génie, personnage politique. On peut citer ensuite Mlle [George](#), Mlle [Mars](#), [Rachel](#), Sarah [Bernhardt](#) qui, après un passage éclair à la Comédie-Française (1860), se révèle à l'Odéon, revient à la Comédie-Française pour y faire un triomphe et la quitter avec éclat en 1880. Viennent ensuite [Mounet-Sully](#), [Bartet](#), les [Coquelin](#), [Dussane](#), [Fresnay](#), [Barrault](#), [Renaud](#), Isabelle Adjani, [Charon](#) et tant d'autres.

Sociétaire / pensionnaire

La Comédie-Française est aujourd'hui le seul théâtre au monde qui continue à être régi sous la forme d'une société, survivance du temps où Molière fonda l'Illustre-Théâtre en 1643 et où tous les membres de la troupe signèrent un contrat d'association selon lequel « [...] de toutes les choses qui concernent leur théâtre [...], la troupe les décidera à la pluralité des voix ».

Le terme « sociétaire » est apparu pour la première fois dans l'acte de société du 17 avril 1804 signé par les trente-quatre « artistes sociétaires » (les comédiens associés portaient autrefois le titre de « pensionnaires du roi »). D'après les statuts, les sociétaires participent à la gestion et à l'administration, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du comité d'administration. (La troupe de la Comédie-Française compte, au 1er janvier 2008, 36 sociétaires et 21 pensionnaires). Les pensionnaires ou « artistes aux appointements » sont engagés par l'administrateur sur contrat d'un an, renouvelable. Au bout de dix ans de service, un pensionnaire qui n'est pas nommé sociétaire doit quitter la Comédie-Française. Il peut aussi passer dans une catégorie exceptionnelle et devenir « grand pensionnaire ». Les sociétaires sont choisis, parmi les pensionnaires exclusivement, par le comité d'administration (formé pour moitié de membres élus par l'Assemblée générale des sociétaires et pour moitié de membres de la société nommés par le ministre sur proposition de l'administrateur. Font aussi partie du comité d'administration le doyen des sociétaires et l'administrateur). La nomination des sociétaires proposés par le comité doit être approuvée par l'Assemblée générale des sociétaires et ratifiée par arrêté ministériel.

L'Assemblée générale des sociétaires, présidée par l'administrateur, vote également le budget et décide des nouvelles attributions de « douzièmes » (parts, dans le partage des bénéfices), à des sociétaires déjà nommés. D'une façon générale, cette assemblée des sociétaires ne fait qu'entériner les propositions du comité et de l'administrateur. Enfin chaque membre du comité assure à tour de rôle, et pendant une semaine, la fonction de « semainier ». Présent à chaque représentation, attentif à tout, le semainier est garant de la bonne marche du théâtre. Il surveille ou prévient les irrégularités, il peut éventuellement régler les litiges – ou tenter de le faire. Chaque soir, il rédige un rapport, sorte de journal de bord de la Comédie-Française. Ce journal de bord ainsi que les archives, des tableaux, des souvenirs de comédiens, des maquettes de décors sont conservés à la bibliothèque-musée de la Comédie-Française.

Répétitions, représentations en alternance, tournées, enregistrements pour la radio ou la télévision de pièces jouées par la Comédie-Française sont la base de l'emploi du temps des comédiens-français, pensionnaires comme sociétaires. La maison exige d'eux tous une disponibilité potentielle totale : si un comédien ne joue pas pendant une période donnée, il est tenu de laisser à la régie un numéro de téléphone où l'on puisse le joindre en permanence, pour d'éventuelles reprises de rôle parfois au pied levé. En outre, sociétaires comme pensionnaires ne peuvent exercer une activité dramatique quelconque hors de la Comédie-Française qu'avec l'accord préalable et écrit de l'administrateur. Il leur est également interdit de jouer dans un théâtre à Paris, hors les lieux où se produit la Comédie-Française, ou d'y diriger une entreprise de spectacles. Toutefois, l'administrateur peut les autoriser, à titre exceptionnel, à se produire à Paris dans un théâtre national ayant le statut d'établissement public.

La Comédie-Française, avec son organisation unique en « coopérative » d'acteurs, apparaît sur le papier comme un modèle, une utopie vivante et exemplaire. Malheureusement, au fil des ans, l'évolution du théâtre (diversification des tâches, augmentation des temps de répétition, des coûts de production) a contraint l'État à augmenter ses libéralités s'il voulait que vive la Société des comédiens-français, ou inversement a contraint les sociétaires à accepter une plus grande dépendance de l'État, dont la part dans le budget est devenue majoritaire après la guerre. L'État participant maintenant pour 80 % au budget de la Comédie-Française, la cohésion du groupe n'étant plus assurée par aucun risque commun, la Société des comédiens-français n'est-elle pas en train de s'éteindre insensiblement pour faire place à une Comédie-Française service public ?

Cette question a reçu une réponse : [Miquel](#), administrateur général de 1993 à 2003, a doté en effet la maison de nouveaux statuts mieux adaptés aux activités contemporaines. Par décret paru au Journal officiel du 5 mars 1995, la Comédie-Française devient un établissement public national à caractère

industriel et commercial (EPIC). Désormais elle peut s'associer, par exemple avec l'Opéra ou la Société française de production télévisuelle (SFP) pour lancer des opérations de tous ordres (location de costumes, enregistrements vidéo et exploitation des spectacles). Par ailleurs, le mandat de l'administrateur général passe de trois à cinq ans, délai nécessaire pour assurer la mise en place d'une politique artistique ; les droits et devoirs des auteurs joués sont simplifiés et harmonisés avec les usages des autres théâtres. Quant aux acteurs, peu de modifications : quelques sanctions nouvelles sont prévues mais aussi la possibilité pour les sociétaires chevronnés (quinze ans de maison) de prendre une année sabbatique tous les cinq ans. La Comédie-Française bénéficie désormais de trois lieux : la salle Richelieu, le Vieux-Colombier et le Studio dans l'enceinte du Louvre. En 2008, l'administrateur général est [Muriel Mayette](#).

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Le théâtre français, divisé en trois livres, où il est traité : I. de l'Usage de la comédie ; II. des Auteurs qui soutiennent le théâtre ; III. de la Conduite des comédiens. (Par S. Chappuzeau), Lyon : M. Mayer, 1674
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb30221885s>
- La Comédie-française, histoire d'une société de comédiens à travers les siècles, Émile Fabre,..., Paris : Editions de la Nouvelle revue critique, 1942
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32088146t>
- La Comédie française, Dussane, ..., Paris : Renaissance du livre, [1928]
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39779623r>
- L'Etat et le théâtre, Jack Lang ; préface de Paul Jaquet, Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb39771367m>
- La Comédie-Française, un théâtre au-dessus de tout soupçon, Anne Surgers, [Paris] : Hachette, 1982
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34672499w>
- Les publics de la Comédie-Française, fréquentation et image de la salle Richelieu, [Ministère de la culture et de la communication, Département des études et de la prospective] ; [CREDOC] ; [réd. par] Valérie Beaudouin,... Bruno Maresca,... sous la dir. de Jean-Michel Guy,..., Paris : diff. la Documentation française, 1997
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37001469n>
- La Comédie-Française sous l'Occupation, Marie-Agnès Joubert, Paris : Tallandier, 1998
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb367020764>
- Grande et petite histoire de la Comédie-Française, le siècle des Lumières, 1680-1799, Maurice Lever, Paris : Fayard, impr. 2006
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb402030801>
- Histoire de la Comédie-Française, de Molière à Talma, André Blanc, [Paris] : Perrin, impr. 2007
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb410180373>

Rédacteur(s)

[A. SURGERS](#)

Édition Bordas 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Institutions et lieux](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 17^{ème} siècle 18^{ème} siècle 19^{ème} siècle 20^{ème} siècle 21^{ème} siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Champmeslé Molière La Grange Ch.) Talma (F.-J.) Dugazon (L.) Grandmesnil Orbay (F. d') Pizzoli Vigarani (G.) Beaumarchais (P. de) Le Vau (L.) Barbier de Séville (le) Wailly (C. de) Peyre (M.-J.) Caffieri Folle journée ou le Mariage de Figaro (la) Louis (V.) Baron (M.) La Thorillière Lecouvreur (A.) Clairon (la) Lekain Prévile (Mme) George (Mlle) Mars (Mlle) Rachel (T.) Bernhardt (S.) Mounet-Sully (J.) Bartet (J.) Coquelin aîné Dussane (B.) Fresnay (P.) Barrault (J.-L.) Renaud (M.) Charon (J.) Adjani (I.) Miquel (J.-P.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-comedie-francaise>